



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

Le Professeur Kaufhold disqualifie Avrillé

En novembre 2005, dans son numéro 54 du *Sel de la terre*, le Père Pierre-Marie d'Avrillé a eu recours à un texte pseudo-canonique, le Testament de Notre Seigneur (désigné par *Testamentum Domini*), afin de justifier une prétendue validité du nouveau rite de consécration épiscopale (*Pontificalis Romani* – 1968).

En février 2006, les *Notitiae* de *Rore Sanctifica* ont produit une réfutation détaillée de l'usage fait de ce texte par le Père Pierre-Marie. En particulier nous avons démontré que le rédacteur du *Sel de la terre* a utilisé une source erronée. Et la signification de l'erreur présente dans cette source a été démontrée, entre autres arguments, en recourant notamment au texte syriaque.

Or voilà que dans son numéro 56 du *Sel de la terre*, le Père Pierre-Marie écrit :

« **Le Testament était originellement en grec (JANSSENS, p. 71) : toute la littérature de nos adversaires sur le sens et le genre des mots syriaques nous paraît dépourvue d'intérêt.** — Nous ne répondrons pas au reproche qu'ils nous font d'avoir fait un «réaménagement arbitraire du rite maronite» : nous avons suivi le tableau fait par dom Cagin, en supprimant les lignes qui ne contiennent pas les passages correspondant au texte d'Hippolyte, comme tout le monde peut constater. Par ailleurs, nous avons donné en annexe les textes complets des rites coptes et maronites, si bien que tout lecteur peut voir les passages que nous avons supprimés dans le tableau comparatif. Nos adversaires ont beaucoup d'imagination, à défaut d'arguments sérieux. — Puisqu'ils sont si attentifs aux variantes, nous leur signalons au passage que, dans plusieurs textes, on trouvait «flore» au lieu de «rore» dans le rite romain. Nous conseillons donc au «Comité international de recherches scientifiques etc.» de changer le titre de leur publication en *Flore* au lieu de *Rore* : cela mettra au moins un peu de poésie, à défaut d'autre chose. » Père Pierre-Marie – *Sel de la terre* – n°56 (mai 2006)

Un collaborateur, membre de la Société des Etudes Syriaques, nous fait remarquer que par cette affirmation le Père Pierre-Marie fait montre d'une totale incompetence sur le sujet. **En effet, dans la deuxième publication d'Etudes syriaques parue chez Geuthner, le Professeur Hubert Kaufhold de l'Université de Munich, écrit :**

« Aux livres I et II [de l'Octateuque Clémentin], est préposé le Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, connu sous le nom latin de *Testamentum Domini Nostrī Jesu Christi*. Les textes sont désignés explicitement comme livres I à VIII¹. **Le Testamentum Domini a également été composé originellement en grec, mais le texte grec n'est pas conservé. Nous savons quand il a été traduit en syriaque,** parce qu'à la fin, une note affirme : « Fin du deuxième livre de Clément. L'a traduit du grec en syriaque le faible Jacques en l'an 998 des Grecs » (c'est-à-dire 687 ap. Jésus-Christ). Il s'agit de Jacques d'Édesse que j'ai déjà nommé. De la formule convenue d'humilité, on peut déduire que cette note provient du traducteur lui-même et non d'un copiste ultérieur. Si l'indication, qui concerne le livre II de Clément, se trouvait déjà dans l'original grec, on est tenté d'émettre l'hypothèse que le *Testamentum Domini* était déjà dans la partie constituante grecque d'un octateuque. Jacques d'Édesse connaissait déjà un octateuque canonique, ce dont témoigne une lettre qu'il écrivit à un certain Jean stylite. On y lit : « Il est bien vrai que saint Clément,

¹ Édition et traduction latine du *Testamentum Domini* : RAHMANI 1899 ; édition avec traduction anglaise: VÖÖBUS 1975, p. 1-39 (texte), 27-57 (traduction). Référence citée: RAHMANI p. 148/149 (ne se trouve pas dans VÖÖBUS). A côté du *Testamentum Domini* et du livre 8 (*Canons apostoliques*), dont il est question plus haut, n'ont été jusqu'à présent imprimés en syriaque que deux autres livres de l'Octateuque : LAGARDE 1856b, p. 19-32 (= livres 3 et 6) ; VÖÖBUS 1975, p 72-94 (traduction : p. 84-94) (= livre 6). Traduction française de l'ensemble de l'Octateuque : NAU 1913 (référence citée : p. 77 et rééd. CIPROTTI 1967, p. 68). Voir aussi CPG 1983, n°. 1733, 1743 ; VÖÖBUS 1973.

disciple de l'apôtre Pierre, a écrit dans la huitième constitution (διαταξις) au sujet des canons comme l'écrit ta Fraternité qu'il y a cinq livres de Salomon ... »². Il s'agit sans aucun doute du 85^e canon apostolique dans lequel sont énumérés les livres. (...)

Comme le montre la mention des Canons des apôtres, il était évident pour lui [patriarche syro-occidental Kyriakos, qui officia de 793 à 817] que tout dans l'Octateuque ne pouvait pas être considéré comme testament du Christ. Pour clarifier cette constatation remarquable, c'est l'ensemble de la transmission du Testamentum Domini qui doit être exploré avec exactitude, y compris en arabe et en éthiopien. Cela n'est pas près d'arriver. »

Professeur Hubert Kaufhold, Université de Munich, Les Apocryphes Syriaques, Geuthner, 2005

Cette conférence du Professeur Kaufhold fut prononcée à l'occasion d'une table ronde organisée en 2005 avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères (Direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche), du Laboratoire des études sémitiques anciennes (CNRS – Collège de France – Université de Paris IV), de l'Institut de recherches et d'histoire des textes (CNRS), du GDR 2135 Textes pour l'histoire de l'Antiquité tardive (CNRS).

Puisque le Père Pierre-Marie d'Avrillé se refuse à prendre en considération nos analyses sur « le sens et le genre des mots syriaques » au motif que l'original du Testamentum serait en grec, nous l'invitons urgemment le Père Pierre-Marie à communiquer l'original grec auquel il se réfère. Puisque Avrillé semble en possession d'un manuscrit grec que toute la communauté scientifique considère comme perdu, il serait du plus grand intérêt pour la connaissance de la littérature pseudépigraphique, que le Père Pierre-Marie fasse partager sa découverte aux spécialistes de cette discipline.

Le Père Pierre-Marie cite Janssens et commet une faute d'orthographe, il s'agit en fait de Hanssens, un jésuite auteur de « *La Liturgie d'Hippolyte* » en deux tomes, et professeur à l'Institut Pontifical des Etudes Orientales. De l'avis général, l'auteur est une sommité de ces questions. Contemporain de Dom Botte, le Père Hanssens contredit les travaux du bénédictin belge sur la prétendue Tradition apostolique fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome. Notre Comité avait pris l'initiative d'offrir gracieusement ces deux tomes du Père Hanssens au Père Pierre-Marie, afin de l'aider à travailler sur des sources fiables. Et pour cela, l'un de nos amis avait fait transmettre par notre éditeur, les Editions Saint-Rémi³, les deux tomes en question en octobre 2005, aux dominicains d'Avrillé à destination du Père Pierre d'Avrillé⁴. Nous aurions pu nous réjouir de constater que ce cadeau avait porté des fruits utiles à la manifestation de la vérité, mais, encore aurait-il fallu pour cela que le Père Pierre-Marie d'Avrillé fasse preuve de plus de rigueur dans son usage. En effet, s'il cite un fait exact mentionné par le Père Hanssens en page 71 du tome I, le Père Pierre-Marie oublie de dire qu'en page 70 du même tome I, le R.P.Hanssens, qui était un jésuite compétent, écrit :

« *Le Testamentum nous est conservé dans une recension syriaque, dans une double recension arabe et dans une recension éthiopienne.* » R.P.Hanssens, *La Liturgie d'Hippolyte – Tome I*, p 70 (1959)

Puisqu'il ne la cite pas, **cela signifie clairement que la version grecque originale n'est pas conservée**, le propos du Père Hanssens en 1959 est tout à fait concordant avec celui du Professeur Kaufhold en 2005. Et d'ailleurs, le R.P.Hanssens complète par d'abondants détails dans les pages 72 et 73. Et il y revient dans le tome II, où il dit qu'il exploite la recension syriaque, car les recensions arabes et éthiopiennes sont encore inédites :

« *Les documents collationnés dans la présente synopse sont : (...) Le Testament de Notre Seigneur, dans sa recension syriaque (d'après l'édition de Rahmani, **faute d'une meilleure**), ses recensions arabe et éthiopienne étant encore inédites* ». R.P.Hanssens, *La Liturgie d'Hippolyte – Tome II*, p 3 (1970)

Tout cela montre bien que pour le Père Hanssens, il n'est nullement question de recourir à un texte grec qu'il ne mentionne pas, mais que la recension syriaque du Testament constitue la version de base de ses études. En rejetant nos considérations des *Notitiae* sur « le genre et le sens des mots syriaques », le Père Pierre-Marie d'Avrillé agit à l'encontre de la rigueur du Père Hanssens alors même qu'il l'invoque à son secours par ailleurs, et le dominicain fait preuve publiquement d'un amateurisme et d'une incompétence complète dans le raisonnement sur ces sujets.

² NAU 1909, p. 428, qui renvoie déjà à l'Octateuque Clémentin. BAUMSTARK 1922, p. 252, suppose à cause de cela que Jacques d'Édesse aurait « été le traducteur de l'ensemble de l'œuvre ».

³ Ce même éditeur a mis à son catalogue les deux tomes du Père Hanssens : http://editions.saint-remi.chez-alice.fr/la_liturgie_d_hippolyte.htm

⁴ Nous n'avons encore reçu à ce jour, de la part du Père Pierre-Marie d'Avrillé, ni accusé de réception ni remerciement pour le don de ces deux tomes.

Mais il est à craindre que la vérité soit encore bien plus décevante et qu'accumulé dans ses retranchements, **le Père Pierre-Marie ne sache plus quel argument inventer pour justifier de son refus de toute critique de sa pseudo-démonstration** et de celle de Dom Botte. Ce faisant, le rédacteur du *Sel de la terre* s'enfoncé encore en étalant chaque jour un peu plus devant tous, son incompétence.

Après avoir, **le 24 Mars 2006**, qualifié de « *perte de temps* » toute *disputatio* honnête, loyale et scientifique, que l'un de nos membres lui avait honnêtement proposé, et l'avoir refusée, nous ne pouvons qu'observer avec consternation le discrédit toujours plus profond dans lequel descend à chaque nouvelle publication le signataire des articles des numéros 54 et 56 du *Sel de la terre*

Nous sommes interloqué **devant le refus désormais public et avoué du Père Pierre-Marie d'Avrillé** de prendre en compte notre critique du réaménagement arbitraire du rite du Patriarche maronite et du changement de signification qui en découle, et que nous avons amplement détaillé et argumenté, schémas à l'appui, dans les *Notitiae*.

Ce refus **s'accompagne du traitement par le mépris du constat du changement du *quam* en *quem* que nous avons révélé dans les textes orientaux de seconde et troisième mains falsifiés ou erronés sur lesquels le Frère Pierre-Marie (à la suite de Dom Botte) a fondé sa pseudo-démonstration « *par analogie* » de la soi-disant validité extrinsèque de la nouvelle Forme conciliaire de la consécration épiscopale, fabriquée par Bugnini-Dom Botte-Lécuyer, et promulguée le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI, **ainsi que sur la portée hérétique onctionniste de cette falsification des véritables textes orientaux originaux.****

De quel droit, de quelle autorité transcendante, le Père Pierre-Marie se placerait-il au-dessus des règles de la logique et de l'épistémologie ? Au nom de la robe de Saint Dominique ? Nous invitons les lecteurs à se reporter aux *Notitiae*⁵, textes devant lesquels la dérobade désormais patente des rédacteurs du *Sel de la terre* démontre l'absence d'arguments des signataires des articles des numéros 54 et 56.

Comité international *Rore Sanctifica*

[Ce communiqué, ainsi que la conférence du Pr Kaufhold, peuvent être téléchargés depuis le site http://www.rore-sanctifica.org](http://www.rore-sanctifica.org)

Comité international *Rore Sanctifica*

**Fin du communiqué du 14 juin 2006 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>**

⁵ Document téléchargeable depuis le site : <http://www.rore-sanctifica.org>